GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 octobre 2020

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : UN APPEL À PROJETS POUR DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION

Le Gouvernement annonce l'ouverture d'un appel à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA), opéré par l'ADEME, qui vise à faire émerger des solutions industrielles innovantes en matière de méthanisation afin de développer la compétitivité de la filière française et la structurer de manière pérenne. Cette action contribue à l'engagement de l'État d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de valoriser le potentiel de développement de son économie verte.

L'appel à projets (AAP) soutiendra des démonstrateurs industriels innovants permettant d'identifier et de mettre en œuvre les grands leviers de compétitivité que la filière méthanisation pourra activer afin d'atteindre à horizon 2030 une baisse de 30% des coûts de production. Cet AAP doit aussi **permettre de structurer la filière française sur toute la chaîne de valeur** (standardisation des procédés et équipements, professionnalisation des intervenants…). Pour atteindre ces objectifs, les projets innovants de démonstrateurs industriels sélectionnés devront permettre soit :

- d'optimiser la chaîne logistique amont lors de la récolte, le stockage et la collecte des résidus de culture et des biodéchets ;
- de maximiser le pouvoir méthanogène des intrants par l'amélioration de leur stockage et le développement des systèmes et technologies de prétraitement des substrats difficiles ou complexes ;
- d'optimiser les procédés de méthanisation et de méthanation, de purification et d'extraction des coproduits, d'extraction de molécules à haute valeur ajoutée et de valorisation des digestats ;
- d'optimiser la production et la maintenance des unités de méthanisation par la mise au point de systèmes de contrôle/commande, le recours à l'intelligence artificielle, le développement de solutions digitales et d'outils d'analyse de données, la métrologie, le suivi des installations, la réduction des fuites, etc ;
- d'optimiser les coûts de raccordement, du poste d'injection et des autres équipements ou auxiliaires périphériques.

Qui peut déposer un projet ?
Cet appel à projets s'adresse aux entreprises, pour des projets menés seules ou en partenariat avec d'autres entreprises et/ou acteurs de la recherche.

Calendrier
Date limite de dépôt des projets : le 26 mars 2021.

Plus d'informations et formulaire de dépôt en ligne sur :
https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200930/aapmetha2020-113

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contacts presse

Ministère de la Transition Écologique
01 40 81 78 31
secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 99 12 / 01 55 55 81 49
presse-mesri@recherche.gouv.fr

ADEME
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
01 53 18 44 38
presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr